

COMMUNIQUÉ POUR LES MÉDIAS

12 juin 2020

## Nouvel élan pour l'agritourisme en Valais

A la suite de la dissolution de l'association Agritourisme Valais, le Service de l'agriculture, Valais/Wallis Promotion et Agritourisme Suisse ont renforcé leurs collaborations, afin d'offrir de nouvelles perspectives pour l'agritourisme en Valais.

En créant des expériences uniques pour les visiteurs, l'agritourisme joue un rôle clé dans la stratégie touristique et agricole du canton. Pour pérenniser au mieux les efforts consentis durant de nombreuses années par Agritourisme Valais et à la suite de la dissolution de cette association en mars dernier, le Service de l'agriculture (SCA), Valais/Wallis Promotion et Agritourisme Suisse ont décidé de collaborer afin d'offrir aux prestataires valaisans de nouvelles perspectives.

Concrètement, Agritourisme Suisse propose aux prestataires agritouristiques valaisans de s'affilier directement à la faîtière nationale en tant que membre individuel à un prix réduit de 300 francs/an. Ces derniers bénéficieront ainsi d'une gamme de services incluant notamment leur présence sur le site <a href="www.myfarm.ch">www.myfarm.ch</a> ainsi que sur différentes plateformes de réservation. Le SCA soutient la démarche en accordant à tous les membres valaisans d'Agritourisme Suisse une aide financière équivalente à 50% de la cotisation annuelle. Cette offre est valable pour les années 2020 à 2022. Elle sera réévaluée pour la suite. Valais/Wallis Promotion continuera à mettre en place des activités marketing spécifiques en faveur de l'agritourisme valaisan.

Le soutien du canton est conditionné au fait que le prestataire doit être inscrit aux paiements directs et proposer au moins une activité agritouristique. A noter que la vente directe seule n'est pas considérée comme telle, à l'inverse de la restauration, de l'hébergement ou des activités d'accueil sur l'exploitation. Dans tous les cas, chaque exploitant intéressé par cette démarche doit remplir un formulaire, disponible sur le site internet <a href="www.vs.ch/web/sca/agritourisme">www.vs.ch/web/sca/agritourisme</a> ou sur demande auprès du SCA (benoit.seingre@admin.vs.ch). Le délai de réponse est fixé au mardi 30 juin 2020.

A noter que le Valais dispose d'une place au comité d'Agritourisme Suisse, afin d'assurer que ses spécificités régionales soient prises en compte au niveau national. Le canton espère ainsi poursuivre au mieux la mise en valeur de l'agriculture et des produits du terroir valaisan.

## Personnes de contact

**Georg Bregy**, adjoint du chef du Service de l'agriculture et représentant du Valais au comité d'Agritourisme Suisse, 027 606 75 05

**Benoît Seingre,** Office des améliorations structurelles, Service de l'agriculture, 027 606 78 30